

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN POSTE PROFESSEUR.E ASSOCIE.E TECHNIQUE ALEXANDER 8H – RENTREE SCOLAIRE 24-25

1- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris :

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie...) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeur.es et ancien.nes étudiant.es le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le CNSMDP offre un environnement artistique créatif, dynamique et varié, un travail en équipe avec les autres membres du corps enseignant et de l'administration ainsi qu'un lieu de travail avec d'excellentes infrastructures et une ambiance collégiale.

Il s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

2- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 27 octobre 2024 :

Un poste de 8 heures hebdomadaires de **professeur.e associé.e** en Technique Alexander, soit une quotité de travail de 66,66%.

Le parcours d'études de la discipline au titre de l'année en cours est consultable sur le lien suivant :

<https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/discipline/technique-alexander-application-la-voix-et-aux-instruments>

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France

3- Conditions de travail et de rémunération :

Conditions de travail :

Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;

Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public ;

Contraintes horaires et de congés : horaires de travail organisés du lundi au samedi définis par le chef de département.

Rémunération :

Postes de 8 heures dont le traitement de base est calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeur.es associés du CNSMDP 17 367€ bruts annuels.

Cumul : les candidats ayant déjà la qualité d'agent public devront fournir une autorisation de cumul de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

4- Conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature les personnes diplômées de la Technique Alexander dans une école affiliée à la Society of Teachers of the Alexander Technique et justifiant d'une expérience solide d'une dizaine d'années. Cette expérience s'est construite notamment dans un établissement d'enseignement supérieur musique français ou étranger et a été enrichie par des stages réguliers de perfectionnement en Technique Alexander. Les candidat.es doivent attester d'une pratique musicale, de la scène en particulier, ainsi que d'un travail au long cours avec des instrumentistes et des chanteurs.chanteuses. Des titres ou des diplômes de l'enseignement supérieur de musique délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées seraient un plus.

5- Missions et activités principales du poste à pourvoir :

Délivrer un enseignement de la discipline en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et s'intégrer dans la dynamique du département. Assurer l'encadrement et le suivi des travaux des étudiant.es, assurer une veille artistique et scientifique de la discipline, participer à la bonne marche des cursus d'études, évaluer les étudiant.es, le cas échéant, et participer à leur orientation.

Définir, en lien avec le chef de département, l'organisation de la classe et la mise en œuvre de la pédagogie.

- Liaison hiérarchique : la Directrice du Conservatoire, sous-couvert du chef de département.
- Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.es du département et du Conservatoire, le directeur des études musicales, la directrice des études chorégraphiques, les chef.fes des autres départements, les chargé.es de scolarité et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, chargé.es de production, médiathèque...).

6- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis :

Connaissances :

- Méthodes et techniques pédagogiques ;
- Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;
- Techniques utilisées dans la discipline ;
- Connaissance de l'écosystème de l'enseignement supérieur dans la discipline concernée, sur le plan national et international.

Savoir-faire :

- Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre et respecter les pratiques déontologiques ;
- Travailler, le cas échéant, en collaboration avec un.e ou plusieurs assistant.es et accompagnateur.rices au sein de la classe ;
- Concevoir et élaborer une stratégie de formation des étudiant.es, en collaboration avec l'autre enseignante de la classe ;
- Travailler en collaboration avec une équipe de professeur-es au sein de la même discipline ;
- Participer à la réflexion autour de l'enseignement de la discipline, des projets artistiques et des projets de recherche ;
- Travailler avec les enseignant-es d'autres disciplines ;
- Faire preuve de veille et d'anticipation ;
- Gérer les relations avec les étudiant-es ;
- Repérer les évolutions des pratiques et du milieu professionnel en lien avec la discipline.

Savoir-être :

- Sens de l'innovation/ créativité ;
- Capacités d'adaptation ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens des responsabilités ;
- Sens de l'équité ;
- Travail en équipe ;
- Sens du service public ;
- Sens de l'écoute et de l'observation ;
- Facilité de contact et aptitudes communicationnelles ;
- Disponibilité, patience et tolérance.

7- Modalités de candidatures :

Les candidatures doivent comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une note d'intention sur le contenu pédagogique et les modalités de transmission, précisant les modalités de délivrance des enseignements, les modalités de rendu et de collaborations avec les équipes.

Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre de motivation ou CV (exemple : **Oltz_Gilles_Technique_Alexander_CV**).

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le 10 janvier 2024, avant 11h**, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ».

Les candidatures transmises par voie postale ne seront pas prises en compte.

Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée. Aucune candidature ne pourra être enregistrée après 11h, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel à la candidate ou au candidat.

8- Une présélection des dossiers :

Un comité de sélection sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

9- L'épreuve d'admission :

Un entretien, d'une durée de 45 minutes, se déroulera avec le comité de sélection pour les candidat.es retenu.es lors de la présélection.

Date de l'épreuve d'admission : vendredi 7 juin 2024.

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'audition. Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

10- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>.